

Bruxelles, le 12 décembre 2017  
(OR. en)

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2017/0017 (COD)**

---

15548/17  
ADD 1

**CODEC 2044  
CLIMA 343  
ENV 1052  
AVIATION 187  
IND 372  
ENER 505**

**NOTE POINT "A"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Conseil
Objet:	Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2003/87/CE en vue de maintenir l'actuelle restriction du champ d'application pour les activités aériennes et de préparer la mise en œuvre d'un mécanisme de marché mondial à partir de 2021 ( <b>première lecture</b> ) - Adoption de l'acte législatif = Déclaration

---

**Déclaration du Parlement européen, du Conseil et de la Commission**

"Les résultats des travaux menés par l'OACI sur la mise en œuvre du mécanisme de marché mondial sont essentiels pour son efficacité et pour la future contribution du secteur de l'aviation à la réalisation des objectifs fixés par l'accord de Paris. Il est important que les États membres de l'OACI, les exploitants d'aéronefs et la société civile continuent de participer aux travaux que l'OACI mène en la matière. Dans ce contexte, il sera nécessaire que l'OACI agisse en toute transparence et instaure un dialogue avec toutes les parties prenantes pour les informer en temps utile des progrès accomplis et des décisions prises."